



Affaire 02-121222

Budget principal de la ville - Approbation de la Décision
Modificative n°4 du Budget Primitif 2022

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **06 Décembre 2022** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **24**

Absents : 03

Procurations : 02

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le **DOUZE DÉCEMBRE** à **DIX-SEPT HEURE DOUZE MINUTES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Heliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S) : Emilie NALEM à Marie-Héliette THIBURCE – Jean-Yves VACHER à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Publicité faite le 21/12/2022

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-202212-DCM02-12122022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Affaire 02-121222

Budget principal de la ville - Approbation de la Décision Modificative n°4 du Budget Primitif 2022

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la Décision Modificative (DM) n°4 pour l'année 2022. Il s'agit de réajuster les crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- En dépenses de fonctionnement :

Il est nécessaire d'inscrire des crédits au chapitre 011 (charges à caractère général) pour un montant de 178 367,00 €. Ces nouvelles inscriptions viennent ajuster les effets des régularisations des dettes de fournisseurs antérieures à l'exercice budgétaire.

Par ailleurs, dans le cadre de l'expérimentation de certification des comptes des collectivités, la Commune a pris l'initiative de lancer une circularisation d'un certain nombre de fournisseurs, afin d'identifier et de valoriser de possibles dettes antérieures à cette mandature. Cette méthode permettra d'assainir la situation et d'ajuster la préparation des orientations budgétaires pour 2023 en conséquence.

La section de fonctionnement est équilibrée en ajustant de 100 000,00 € le chapitre 014 « Atténuation de produits ». Initialement affecté aux différents sur les charges liées au transfert de compétence de la zone d'artisanale de la Ravine Pavé (Secteur de la Pyramide) à la CIREST dont l'issue n'interviendrait pas avant 2023 et en intégrant l'acompte de la dotation de l'Etat pour le dispositif « Filet de sécurité Inflation » de 78 367,00 €.

Pour mémoire, ce « Filet de sécurité » fait l'objet d'un versement en deux fois, avec un acompte de 30 % en 2022 et le solde en 2023 en fonction de l'exécution budgétaire. Les services de l'Etat (Direction Régionale des Finances Publiques) ont estimé le montant total prévisionnel de la dotation à 261 224,00 euros pour la commune de La Plaine des Palmistes.

- En recettes d'investissement :

Afin de préfinancer les subventions à percevoir de l'Union européenne au titre du dispositif REACT-UE, pour l'opération de réhabilitation du stade Adrien Robert, la commune, par l'intermédiaire du Maire agissant par délégation d'attributions du conseil municipal (cf. délibération n°19-250522 du 25 mai 2022), a contracté un prêt relais d'un montant de 2 625 341,00 € auprès de la Banque Postale. Les documents contractuels relatifs à cet emprunt sont consultables auprès de la Direction Ressources.

Pour intégrer cette recette nouvelle au budget principale de la ville, les inscriptions budgétaires sont modifiées pour intégrer le montant de l'emprunt (soit 2 625 341,00 €), en augmentant les crédits au chapitre 16. L'équilibre de la section est atteint en diminuant les crédits au chapitre 13 pour un montant équivalent.

Cette modification du rapport initialement transmis lors de la convocation des élus du conseil municipal intervient suite à une demande du service « Banque de Financement et d'Investissement », formulée par courrier électronique reçu le jeudi 8 décembre 2022.

Le tableau ci-dessous détaille par chapitre le projet de la DM n°4 qui vous est proposée :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	178 367,00	74-Dotations et participations	78 367,00
014-Atténuations de produits	- 100 000,00		
TOTAL	78 367,00		78 367,00

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
		16 – Emprunt	2 625 341,00
		13- Subvention d'investissement	-2 625 341,00
TOTAL	0,00		0,00

L'état budgétaire est consultable au sein des services de la Direction Ressources.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **6 abstentions** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER)

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°4 du Budget principal de la Ville,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET



D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 23
 Nombre de membres présents 24
 Nombre de suffrages exprimés 26
 VOTES : Pour 20
 Contre 0
 Abstentions 6

Date de convocation : 06.12.2022

Présenté par le Maire (1),
 A la Chambre des Advisors le 12/12/22

Le Maire (1),

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire
 A la Chambre des Advisors le 12/12/22

Les membres du Conseil Municipal (2)

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.